

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 08829 Numéro SIREN : 328 163 191 Nom ou dénomination : TARGETTI FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2018 sous le numéro de dépôt 93701



20180937012017

DATE DEPOT : 19/09/2018

N° DE DEPOT : 93701

N° GESTION : 1983B08829

N° SIREN : 328163191

DENOMINATION : TARGETTI FRANCE

ADRESSE : 8 rue Alfred de Vigny 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

26 SEP. 2018

Sous le N° :

037021

TARGETTI FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 607.000 Euros

Siège social : 8, rue Alfred de Vigny - 75008 PARIS

328 163 191 RCS PARIS

Exercice clos le 31/12/2017

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE LORS DE ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 JUIN 2018**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
soit la somme de 109.023 €, au compte « report à nouveau ».

CERTIFIE CONFORME

13



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 88 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Targetti France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 31 décembre 2017

Targetti France S.A.S.

8, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris

Ce rapport contient 19 pages

Référence : CC-182-042

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site Internet : www.kpmg.fr

Targetti France S.A.S.

Siège social : 8, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris
Capital social : € 607 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Targetti France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus

importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Targetti France S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
29 mai 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 mai 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Catherine Chassaing
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (A déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	366 218	274 093	92 125	128 722	36 596 28.43
	Fonds commercial (1)	1 800 512	1 800 512			
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF CIRCULANT	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	6 816	6 370	446	521	75 14.37
	Autres immobilisations corporelles	485 732	352 602	133 130	163 592	30 461 18.62
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
Comptes de Régularisation	Prêts					
	Autres immobilisations financières	84 337		84 337	84 971	634 0.75
	Total II	2 743 615	2 433 576	310 039	377 806	67 767 17.94
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	533 685	276 545	255 140	383 555	128 416 33.48
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 922		12 922	7 327	5 595 76.36
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	2 988 818	41 767	2 947 051	2 382 839	564 212 23.68
	Autres créances	280 426		280 426	550 966	270 541 49.10
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 069 371		1 069 371	222 488	846 883 380.64
	Charges constatées d'avance (3)	7 059		7 059	88 774	81 714 92.05
	Total III	4 892 282	320 313	4 571 969	3 635 950	936 019 25.74
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 635 897	2 753 889	4 882 008	4 013 755	868 252 21.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	12	Exercice N-1 31/12/2016	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 000)	607 000		607 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933		3 360 933			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	53 421		53 421			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	327 731		327 731			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 533 417		2 145 458		387 959	18.08
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	109 023		387 959		496 982	128.10
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total I		1 924 691		1 815 668		109 023	6.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	93 725		176 100		82 375	46.78
	Provisions pour charges						
	Total III	93 725		176 100		82 375	46.78
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 485		1 406		79	5.60
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	340 487				340 487	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 736 033		1 191 318		544 715	45.72
	Dettes fiscales et sociales	593 812		577 197		16 614	2.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	191 775		252 066		60 291	23.92
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	2 863 592		2 021 987		841 605	41.62
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 882 008		4 013 755		868 252	21.63

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 863 592 2 021 987

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	11 363 301	701 588	12 064 889	9 767 995	2 296 894	23.51
Production vendue de biens						
Production vendue de services	66 245	1 078	67 323	64 248	3 075	4.79
Chiffre d'affaires NET	11 429 546	702 666	12 132 212	9 832 243	2 299 969	23.39
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			380 450	50 725	329 726	650.03
Autres produits			110	40 862	40 752	99.73
Total des Produits d'exploitation (I)			12 512 772	9 923 830	2 588 942	26.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			7 877 434	5 989 530	1 887 904	31.52
Variation de stock (marchandises)			60 122	11 333	71 455	630.53
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 017	3 454	436	12.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 722 068	1 457 440	264 628	18.16
Impôts, taxes et versements assimilés			100 832	111 080	10 249	9.23
Salaires et traitements			1 640 943	1 683 110	42 166	2.51
Charges sociales			678 133	731 486	53 353	7.29
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 368	81 977	5 609	6.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			288 265	35 567	252 698	710.48
Dotations aux provisions				166 100	166 100	100.00
Autres charges			51 352	47 053	4 298	9.14
Total des Charges d'exploitation (II)			12 498 534	10 295 465	2 203 069	21.40
I - Résultat d'exploitation (I-II)			14 238	371 635	385 873	103.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		82		15	67	449.27
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		82		15	67	449.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 730		3 728	1 002	26.87
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		4 730		3 728	1 002	26.87
2. Résultat financier (V-VI)		4 647		3 713	934	25.16
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)		9 591		375 348	384 939	102.56
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		95 492			95 492	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		417			417	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		95 909			95 909	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		32 874		12 611	20 263	160.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		32 874		12 611	20 263	160.69
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		63 035		12 611	75 645	599.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		36 397			36 397	
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		12 608 763		9 923 845	2 684 918	27.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		12 499 741		10 311 804	2 187 937	21.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		109 023		387 959	496 982	128.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(1) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations complémentaires (CICE)	7
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 882 007.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 12 132 211.91 Euros et dégageant un bénéfice de 109 022.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif sur l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 21 041 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 21 041 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	21 041
Total	21 041

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 166 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 816		
Installations générales agencements aménagements divers	319 437		
Matériel de transport	924		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 059		9 236
TOTAL	484 237		9 236
Prêts, autres immobilisations financières	84 971		
TOTAL	84 971		
TOTAL GENERAL	2 735 938		9 236

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 166 730	2 166 730
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 816	6 816
Installations générales agencements aménagements divers			319 437	319 437
Matériel de transport		924		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			166 295	166 295
TOTAL		924	492 548	492 548
Prêts, autres immobilisations financières		634	84 337	84 337
TOTAL		634	84 337	84 337
TOTAL GENERAL		1 558	2 743 615	2 743 615

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	237 497	36 596		274 093
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 295	75		6 370
Installations générales agencements aménagements divers	170 471	31 944		202 415
Matériel de transport	924		924	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 434	7 753		150 187
TOTAL	320 124	39 772	924	358 972
TOTAL GENERAL	557 620	76 368	924	633 065

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	36 596				
Instal.techniques matériel outillage indus.	75				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 753				
TOTAL	39 772				
TOTAL GENERAL	76 368				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	176 100		82 375		93 725
TOTAL	176 100		82 375		93 725

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 800 512				1 800 512
Sur stocks et en cours	210 252	278 545	210 251		278 545
Sur comptes clients	38 518	9 720	6 471		41 767
TOTAL	2 049 282	288 265	216 723		2 120 824
TOTAL GENERAL	2 225 382	288 265	299 098		2 214 549
Dont dotations et reprises d'exploitation		288 265	299 098		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	84 337	0	84 337
Clients douteux ou litigieux	59 931	59 931	
Autres créances clients	2 928 887	2 928 887	
Personnel et comptes rattachés	5 357	5 357	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 775	3 775	
Impôts sur les bénéfices	114 325	114 325	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 709	44 709	
Débiteurs divers	112 259	112 259	
Charges constatées d'avance	7 059	7 059	
TOTAL	3 360 641	3 276 304	84 337

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	1 485	1 485		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 736 033	1 736 033		
Personnel et comptes rattachés	178 793	178 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	259 575	259 575		
Taxe sur la valeur ajoutée	137 785	137 785		
Autres impôts taxes et assimilés	17 658	17 658		
Autres dettes	191 775	191 775		
TOTAL	2 523 105	2 523 105		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	20.0000	30 350			30 350

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds Commercial Targetti			1 790 512	1 790 512	
Fonds Commercial Luxa Franc			10 000	10 000	
Total			1 800 512	1 800 512	

Le fonds de commerce a été acquis en 1999 lors de la fusion absorption AUTOGRAPHE par TARGETTI MLE.

Une provision pour dépréciation a été passée pour la valeur du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des logiciels est de 366 218 €.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit une période de 3 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage ind.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Installations, agenc. gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau & Info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	106 592
Total	106 592

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 649
Dettes fiscales et sociales	328 854
Autres dettes	151 531
Total	666 518

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 059
Total	7 059

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	1 863		
Autres créances	100 624		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 305 709		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	22
Employés	6
Total	28

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 508 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 21 508 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2017, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) actualisé au taux de 1,30% avec une hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 67 ans. Le calcul de ces indemnités tiens compte d'un taux moyen d'augmentation de 1% et d'un taux de charges sociales patronales de 48%.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 234 623,21 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Targetti Sankcy	SPA	9 817 600	Florence - ITALIE